DLP 13-7-88009998

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO
Tél. 95.36.05.70



EDITION CORSE

Bulletin Technique N° 125
du 8 Juillet 1988

Abonnement Annuel : à Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Régisseur de Recettes Directeur - Gérant : J.C. COQUET
Publication Périodique CPPAP N° 1769 - AD
ISSN C7 39 - 9633

AGRUMES

Le traitement contre les **cochenilles virgules, serpettes et noires de l'olivier** doit être effectué entre le 10 et le 15 juillet dans tous les vergers atteints. Mouillez trés abondamment, au moins 2000 l/ha . Utilisez de l'ULTRACIDE où un produit à base de parathion.

OLIVIERS

** Teigne de l'olivier

Si le traitement avant floraison n'a pas pu être réalisé, vous pouvez l'effectuer au stade jeune fruit (olive stade grain de blé) avec

- Carbaryl SEVIN L 85
- Dimethoate N.S.

** Mouche de l'olive

Les captures débutent sur le littoral de la MARANA . Le seuil économique des dégâts est fixé à :

- 3 % d'olives piquées pour la conserverie
- 10 % d'olives piquées pour l'huilerie

1°) **La lutte préventive contre les adultes** peut s'envisager

--> Soit en pulvérisation totale de la végétation dés la capture des mouches

.P./48

Produits Utilisables

Deltamethrine	DECIS, KOTHIN
Dimethoate	N.S.
Diazinon	KNOX OUT, BASUDINE
Fenthion	LEBAYCID
Formothion	ANTHIOFORT
Phosphamidon	DIMECRON

--> Soit en pulvérisant un insecticide plus un attractif. Dés que l'on capture une mouche par piège et par jour sur 5 pièges par ha, la pulvérisation se fera du côté sud de l'arbre, à raison de 0,5 l de bouillie par arbre. Associer un insecticide (voir liste ci-dessus) plus un hydrolisat de proteïne BUMINAL à 600g/hl. Renouveler la protection dés que les seuils sont de nouveau atteints (une mouche par piège par jour et 3 ou 10 % d'olives piquées). Normalement les traitements devraient débuter dés la mi-juillet.

" **PREFEREZ CETTE METHODE DE LUTTE** "

2°) **La lutte curative**

--> Peut-être aussi envisagée dés que l'on observe les premières larves tout en tenant compte des seuils de piqures.

VIGNE

** **Mildiou**

De nombreuses taches sont visibles et de nombreuses grappes sont atteintes.

--> La protection doit être maintenue jusqu'à la veraison

--> Ne pas effectuer plus de trois traitements à base d'anilides (ACYLON Super F, CALTAN, CALTAN C, VAMIN, TAIREL F, TAIREL M, GALBEN F, GALBEN M, PULSAN, SIRDATE) pour éviter le risque d'apparition de souches résistantes.

** **Tordeuses de la grappe**

Les conditions climatiques sont toujours favorables à l'installation de la pourriture grise et dans tous les secteurs sensibles, une **protection soignée** doit être réalisée.

Si vous avez déjà effectué un traitement préventif conseillé dans notre dernier bulletin, contrôlez l'efficacité une dizaine de jours aprés le traitement. Si 10 % des grappes possédent des glomérules, effectuez un traitement curatif dans la semaine du 11 au 15 juillet .

Dans les autres parcelles où la pourriture grise est moins à craindre, sur les secteurs d'ALERIA, GHISONACCIA, ANTISANTI, PIANICCIA où le vol de deuxième génération a été important dans nos postes de piègeage, mais le nombre de glomérules observés est resté faible, n'envisagez un traitement que, si vous observez 10 % de grappes attaquées.

.../...

Dans tous les secteurs, où un traitement contre la Flavescence dorée est réalisé, **inutile de traiter.**

**** Cicadelles vertes**

Elles sont observées dans toutes les règions sous forme de larves ou d'adultes. Traitez exclusivement dans les parcelles où vous observez en moyenne une larve par feuille.

==================================

P49